

La marche générale des opérations (MGO)

Formation initiale

I/ La Marche Générale des Opérations :

Lors des interventions de lutte contre les incendies, plusieurs actions se déroulent suivant un ordre chronologique ou simultané. L'efficience des services d'incendie et de secours lors de ces interventions repose sur la coordination la plus efficace possible des différentes actions à mener, dans l'objectif de revenir à un état le plus proche de la situation normale.

La Marche Générale des Opérations (MGO) correspond à l'approche que doivent avoir les équipes d'intervenants et en particulier le COS.

Cette approche s'appuie sur les onze critères suivants :



II/ La reconnaissance

Cette opération consiste à collecter des informations en explorant tous les endroits menacés par l'incendie afin :

- d'effectuer sans attendre les premières mesures conservatoires et les réactions immédiates:
 - les sauvetages, mises en sécurité...,
 - les coupures de gaz, d'électricité, d'eau....,
- de déterminer ce qui brûle (matériaux et volumes),
- d'apprécier les risques de propagation, les cibles
- de déterminer les points d'attaque et les cheminements pour y parvenir,
- de déterminer le nombre et la localisation des victimes.

III/ Les sauvetages et mises en sécurité

1/ Sauvetage

Mission première et prioritaire des sapeurs-pompiers sur toutes les interventions, le sauvetage consiste à extraire une personne dans l'impossibilité ou l'incapacité de le faire d'elle même, face aux effets d'un danger, d'un incendie, d'un effondrement...,

C'est une action immédiate, qui se fait à l'aide :

- -des communications existantes (portes, escaliers, couloirs...)
- -des échelles à coulisse
- -des échelles aériennes
- -des LSPCC

2/ Mise en sécurité

La mise en sécurité consiste à déplacer une personne indemne ou ayant subi peu de blessures en l'accompagnant et en la dirigeant vers une zone sûre. On peut soit l'évacuer vers un point de rassemblement ou encore la confiner dans un espace sécurisé.

Évacuation horizontale :

Dans certains Établissements Recevant du Public « ERP » l'évacuation peut se faire de façon horizontale de la partie sinistrée du bâtiment vers une autre non impactée et au même niveau. Exemple : maison de retraite, hôpitaux ...

Confinement en espace d'attente sécurisé

Il consiste à diriger des personnes et les aider à la progression vers un lieu sûr (bâtiment, pièce, espace d'attente sécurisé) pour y rester jusqu'à ce que le danger soit écarté.





Il peut s'avérer être une meilleure solution que l'évacuation, notamment lorsque le cheminement d'évacuation présente trop de danger (produits toxiques, difficulté de cheminement, état physique des victimes...).

IV/ Les établissements

Un établissement est la disposition donnée aux tuyaux pour acheminer l'eau à la lance selon les ordres donnés. Il peut être horizontal, vertical ou oblique (rampant); ceci en vue de protéger, d'anticiper et de procéder à une attaque. L'emplacement des lances est désigné par le chef d'agrès et se nomme « point d'attaque ».

V/ L'attaque

Phase primordiale destinée à abattre les flammes pour enrayer la propagation du feu et aboutir à l'extinction du foyer.

On peut distinguer plusieurs étapes lors de l'attaque :

- Le sinistre est « circonscrit », se dit d'un feu lorsque les moyens d'extinction mis en place sont suffisants pour empêcher sa propagation.
- Nous sommes « maître du feu », se dit lorsque le feu ne peut plus sortir des limites dans lesquelles il a été circonscrit et diminue d'intensité.
- · Le feu est « éteint »

VI/ La protection

La protection consiste à limiter les dégâts occasionnés par différents flux :

- les eaux d'extinction,
- le rayonnement thermique
- la fumée
- les risques d'effondrement.

La protection vise à protéger le mobilier ainsi que les objets de valeur qui ne sont pas encore touchés par le sinistre ou par les eaux d'extinction.

Elle est réalisée par différentes actions : le bâchage, l'épuisement, l'assèchement de l'eau, le déplacement ou déménagement d'objets et l'aération, limitation des risques de pollution.

VII/ Le déblai

Le déblai est l'opération qui consiste à sortir tous les matériaux consumés qui pourraient encore cacher des fumerons et des braises. Il se fait en-dehors du volume concerné par le sinistre, après extinction. Cela permet d'écarter tout risque de reprise de feu.

Les poutres, encadrements de portes et de fenêtres seront grattés afin de s'assurer de leur complet refroidissement.

Durant cette phase, les moyens en eau sont toujours disponibles. Les sapeurs-pompiers utilisent différents outils de déblai : pelle, pioche, scie, gaffe, hache, pince, masse... Le déblai permet de parfaire l'extinction.

Port obligatoire de l'appareil respiratoire isolant et utilisation du détecteur de CO durant toute la durée de cette opération et tant que subsistent des fumées résiduelles et/ou jusqu'à complète ventilation des locaux.

SDIS de l'Ain Version du 20/04/20	Page 3 / 5
-----------------------------------	------------

VIII/ La surveillance

Après un feu, des points chauds subsistent et peuvent provoquer un nouvel incendie. Pour éviter cela, des sapeurs-pompiers peuvent rester sur place avec du matériel d'extinction et de déblai afin d'éviter toute reprise de feu. Des rondes régulières peuvent être envisagées par le COS.

IX/ Le reconditionnement

Le reconditionnement est une phase primordiale, puisque la capacité opérationnelle des engins et du personnel doit être maintenue après toute opération.

Engins et matériels:

- alimentation (carburant, eau)
- nettoyage (tuyaux, cabine...)
- · remplacement du matériel dégradé
- · réarmement du matériel

Personnel:

- hygiène (douche, vêtements à changer)
- alimentation (repas, eau)

De retour au C.I.S:

- · répertorier les tuyaux utilisés, les laver, les faire sécher
- faire le plein en carburant
- réarmer l'engin avec des tuyaux propres
- remettre en état le matériel utilisé
- signaler tout problème ou incident survenu au cours de l'intervention (débriefing).



Lors des incendies, des substances dangereuses et toxiques contenues dans les suies et fumées se déposent sur les EPI et le matériel. Il faudra donc prendre en compte le risque de contamination en portant des EPI adaptés et procéder à leur nettoyage (voir chapitre règles de sécurité).

X/La préservation des traces et des indices

On parle dans ce domaine de RCCI (Recherche des Causes et Circonstances de l'Incendie).

Ces pratiques sont réalisées , après un sinistre, par des équipes spécialisées de la police, des pompiers et des assureurs.

Elles sont complémentaires à l'action des intervenants qui seront sensibilisés à ces procédés.



SDIS de l'Ain Version du 20/04/20	Page 4 / 5
-----------------------------------	------------

1/ Objectifs

- Faciliter l'identification de la manière dont le feu a débuté et s'est propagé à des fins utiles pour les assurances et dans un cadre juridique.
 Cela sera nécessaire aux sinistrés et aux victimes pour revenir à une situation acceptable.
- Identifier les comportements ou les équipements à risques.
 Pour permettre l'amélioration de l'éducation des populations et participer à l'évolution des technologies.
- Alimenter le retour d'expérience (RETEX) et l'amélioration continue des pratiques des pompiers français et internationaux.

2/ Phénomène

La complexité de l'analyse d'une scène d'incendie est d'autant plus importante que son niveau de destruction est avancé par :

- · l'incendie lui même
- les personnels intervenants (pompiers, forces de l'ordre...)
- les tierces personnes (témoins, sinistrés...)
- les investigateurs post-incendie eux mêmes

3/ Conduite à tenir

L'objectif est de limiter l'altération d'une scène d'incendie ainsi que sa contamination. L'intervenant, de l'équipier au chef d'agrès, tout au long de l'intervention, doit :

- observer, mémoriser
- ne pas déplacer d'objets dans la mesure du possible, surtout dans la phase de déblai
- ne pas toucher à d'éventuelles victimes décédées
- limiter le nombre de personnel engagé pour le déblai
- emprunter un seul itinéraire si possible
- favoriser la caméra thermique pour minimiser l'utilisation de l'eau
- protéger la zone, l'intervention terminée
- ne pas fumer, boire, manger, se gratter les cheveux, cracher ni jeter d'objets

Auto-évaluation

L'apprenant doit maîtriser les critères ci-dessous avant de se présenter en stage!

Je sais citer les critères de la MGO et les expliquer.

Je sais citer la différence entre le sauvetage et la mise en sécurité.

Je sais reconnaître un panneau EAS.

Je connais les risques et les précautions à prendre lors de la phase de déblai.

Je sais citer les étapes du reconditionnement.

Je connais les précautions à prendre pour préserver les traces et les indices pour la RCCI

SDIS de l'Ain	Version du 20/04/20	Page 5 / 5	
		,	